

COALITION

pour le contrôle des armes/ for Gun Control

www.guncontrol.ca

Le gouvernement Harper va renouveler son amnistie

Le gouvernement fédéral a annoncé son intention de reconduire l'amnistie pour les propriétaires d'armes à feu qui ne renouvellent pas leur permis ou qui n'enregistrent pas leurs carabines et fusils de chasse. Le gouvernement Harper a fait part de son intention par l'entremise de la Gazette parlementaire (<http://canadagazette.gc.ca/part1/2007/20070407/html/regle3-f.html>).

Point principaux:

- 1) Les objectifs de l'amnistie tels que mentionnés dans la Gazette ne sont pas crédibles vu les actions du gouvernement. Il n'a pas mis en oeuvre des mesures visant à améliorer la conformité avec la loi, il a dénigré la loi sur le contrôle des armes à feu publiquement, il a introduit un projet loi visant à abolir l'enregistrement des armes. S'il y a une confusion quant à la loi, le gouvernement conservateur l'a créée.
- 2) L'amnistie est utilisée pour contourner la procédure parlementaire.
- 3) L'amnistie va rendre obsolète l'information disponible dans la banque de données du registre des armes
- 4) L'amnistie a empêché de poursuivre des individus accusés de crimes graves et qui étaient en possession de carabines et fusils de chasse illégales.
- 5) Le registre et l'exigence d'obtenir un permis ont amélioré la sécurité publique.
- 6) Le fait d'affaiblir le contrôle des carabines et fusils de chasse met la police et le public en danger.

Rappelons que c'est au mois de mai 2006 qu'il a introduit l'amnistie pour la première fois. Depuis, il a aboli les frais liés à l'obtention d'un permis et a remboursé les propriétaires d'armes à feu (mesure qui a coûté 120 millions de dollars). Le gouvernement a également annoncé son intention d'affaiblir la mesure de vérification dans le cadre de la procédure d'émission de permis et d'émettre des permis à vie.

L'amnistie du gouvernement Harper démontre un manque de respect pour le fonctionnement du Parlement et de la démocratie. En règle générale, l'on utilise une amnistie pour accroître la conformité à une loi, et non l'inverse. Le gouvernement Harper, étant minoritaire, ne peut, pour le moment, faire adopter son projet de loi C-21 (qui vise à affaiblir la procédure d'émission de permis et abolir l'enregistrement des armes). L'amnistie est ainsi un moyen détourné d'affaiblir la loi sur les armes à feu. Il est tout à fait inapproprié qu'un gouvernement, qui n'est pas en mesure de modifier une loi en respectant les procédures parlementaires habituelles, utilise une amnistie pour miner la volonté du Parlement (et du peuple).

Un véritable contrôle des armes à feu nécessite que tous les propriétaires d'armes à feu détiennent un permis renouvelable et que toutes les armes soient enregistrées. L'amnistie va à l'encontre des recommandations de six enquêtes du coroner qui traitent de l'importance des procédures d'émission de permis et d'enregistrement. Lors d'incidents qui impliquent des gangs de rue, l'on recouvre souvent des carabines et fusils de chasse en plus d'armes de poing. La Loi sur les armes à feu soutient entre autres les policiers lors de leurs enquêtes ainsi que le processus judiciaire. Le cas Arthur Dagenais (père de Curtis Dagenais qui a tué les policiers Cameron et Bourdage en Saskatchewan l'été dernier) l'illustre bien. Ce dernier avait été accusé d'obstruction à la justice lorsque les policiers recherchaient activement son fils et les charges de possession illégale d'arme à feu ont été abandonnées en raison de l'amnistie.

Le gouvernement a une approche tout à fait illogique en permettant aux carabines et fusils de chasse de ne pas être enregistrés tout en cherchant à avoir des peines plus sévères pour la possession illégale d'armes de poing. L'amnistie du gouvernement Harper affaiblit le contrôle des carabines et fusils de chasse qui, rappelons-le, sont utilisés dans bon nombre d'affaires criminelles (dont la violence conjugale et les meurtres de policiers). De plus, cette mesure fait en sorte que la base de données contient de l'information de plus en plus désuète.

Plus de détails sont disponibles à www.guncontrol.ca/English/Home/Releases/0407a.pdf (en anglais)